


## AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	22 février 2019	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019	Point 3.2
--	--------------

Responsable du dossier <b>Jonathan Giguère</b> , directeur adjoint des Services à la vie étudiante	Signature 	Date 22 février 2019
---	---	-------------------------

Préparé par Simon Charron, conseiller à la vie étudiante
---

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

<b>DOCUMENTS ANNEXÉS</b>
- Projet de résolution - Bilan du programme de subventions 2018-2019

**OBJECTIF** Pour information  Pour recommandation  Pour adoption

<b>RECOMMANDATION OU AVIS</b>
La direction des Services à la vie étudiante recommande au Comité de la vie étudiante de recevoir favorablement le bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019.

<b>SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS</b>

## Synthèse du dossier

Le Comité de financement des projets étudiants est institué par le Comité de la vie étudiante en 2002, à la suite de la résolution 2002-CVE-111. Il comprend quatre (4) représentantes, représentants étudiants : deux (2) provenant des associations étudiantes facultaires, deux (2) provenant des groupes étudiants reconnus, ainsi que deux (2) représentantes, représentants institutionnels, soit le directeur adjoint à la direction des Services à la vie étudiante et un membre institutionnel siégeant au Comité de la vie étudiante. Le directeur adjoint à la direction des Services à la vie étudiante préside ce comité.

### Mandat du comité

Le Comité de financement des projets étudiants attribue des subventions en vertu des modalités du programme de subventions des projets étudiants. Le Comité de financement des projets étudiants priorise les projets en fonction des éléments suivants :

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de réaliser un projet récurrent, inédit ou novateur;
- Faciliter l'émergence ou la consolidation de projets étudiants;
- Appuyer les projets interfacultaires ou interdisciplinaires;
- Favoriser la synergie entre les différents acteurs étudiants, administratifs et facultaires;
- Encourager la convergence de projets thématiques touchant la collectivité étudiante et la communauté UQAM;
- Intensifier le taux de participation des étudiantes et des étudiants aux activités étudiantes de nature collective et communautaire;
- Accroître le rayonnement de l'UQAM et la valeur de l'implication étudiante auprès de la communauté universitaire et environnante;
- Favoriser l'exploitation des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagée avec la communauté et contribuer à animer la vie étudiante du campus;
- Promouvoir et soutenir l'implication étudiante en complémentarité à la mission académique de l'université.

### Catégorie 1 – Groupes étudiants

(Groupes candidats à la reconnaissance, groupes étudiants reconnus et groupes parapluie)

(Pourcentage de l'enveloppe pour la catégorie 1 = 64 %)

### VOLET A – PROGRAMMATION ANNUELLE DES GROUPES

Les projets étudiants présentés dans ce volet devront favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué.

Soutien aux activités : kiosques, conférences, débats, projections, colloques, expositions.

Soutien à la programmation : besoins spécifiques ou acquisition de matériel visant à soutenir directement la programmation annuelle et la mission du groupe. La pertinence de ces dépenses devra être explicitée (site web, logiciels, etc.).

## VOLET B - PROJETS D'EXCEPTION

(Pour les groupes étudiants reconnus et groupes parapluie seulement)

Ces projets non récurrents doivent :

- Se distinguer de la programmation habituelle du groupe;
- S'organiser autour d'un thème dont les objectifs rejoignent la mission du groupe;
- Inclure autant que possible plusieurs activités (conférences, expositions, jeux, projections, kiosques d'information, spectacles, etc.);
- Intéresser ou s'adresser autant que possible la communauté universitaire de l'UQAM;
- Permettre autant que possible une collaboration avec d'autres groupes internes et/ou externes à l'UQAM;
- S'échelonner sur un ou plusieurs jours.

## VOLET C - ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

(Pour les groupes étudiants reconnus et groupes parapluie seulement)

Un groupe étudiant reconnu ou parapluie peut déposer une demande tous les quatre (4) ans pour l'achat d'un ordinateur.

## VOLET D – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES GROUPES ÉTUDIANTS

Une enveloppe de 25 000 \$ est réservée afin de rembourser une partie ou la totalité des obligations administratives et des dépenses requises pour la survie des groupes étudiants.

Les montants ci-dessous sont basés sur une moyenne. Si le montant demandé pour un poste budgétaire dépasse celui indiqué, une soumission ou une preuve justificative devra être remise avec la demande.

### Catégorie 2 - Associations étudiantes

(Facultaires et trois cycles d'études)

(Pourcentage de l'enveloppe = 36 %)

## VOLET E - PETITS PROJETS

Favoriser la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études (conférences, expositions, débats, projections, kiosques, journal étudiant)

## VOLET F – ACTIVITÉS SOCIALES

Un maximum de 4 % de cette enveloppe budgétaire pourrait être attribué à l'ensemble des demandes reçues pour ce volet. Conséquemment, une redistribution proportionnelle sera appliquée si le total des demandes dépasse ce montant. Activités sociales organisées par les associations étudiantes (activités d'accueil, gala, 5 à 7, repas thématique, activités de plein air, cocktails, etc.).

## VOLET G - GRANDS PROJETS & PROLONGEMENT ACADÉMIQUE

LES GRANDS PROJETS doivent :

- Stimuler la vie étudiante;
- Intéresser autant que possible la communauté de l'UQAM;
- Permettre autant que possible une collaboration avec d'autres associations étudiantes;
- Ex. : séries de conférences, symposium, spectacles, etc.
- L'organisation de ces projets et la responsabilité de ses différentes étapes doivent être initiées ou endossées par une association étudiante (réalisation, logistique, coordination de la production, ressources humaines, etc.).

## PROLONGEMENT ACADÉMIQUE

Ces projets doivent :

- Exploiter des compétences ayant été acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagées ou diffusées;
- Faire rayonner les acquis d'un cours faisant partie d'un programme d'études (et non hors programme);
- Ex. : exposition des finissants-es, jeux, conférences spécifiques, etc.;
- L'organisation de ces projets et la responsabilité des différentes étapes doivent être endossées par une association étudiante, cependant elle ne doit pas être initiée par une association étudiante ou un groupe étudiant reconnu par l'UQAM.

## VOLET H – UQAM HÔTESSE | ACTIVITÉS INTERUNIVERSITAIRES

Organisation de colloques, de jeux ou de concours interuniversitaires qui sont crédités, ou non, dans le cadre d'un cours. Les organisateurs devront faire la démonstration que la programmation est principalement à caractère académique.

## VOLET I – DÉLÉGATIONS | ACTIVITÉS INTERUNIVERSITAIRES

Envoie de délégations à des colloques, des jeux ou des concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Les organisateurs devront faire la démonstration que la programmation est principalement à caractère académique.

## VOLET J – AIDE À L'ATTEINTE DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE PROGRAMME

(Les associations facultaires ne sont pas éligibles)

Aide aux associations de programme qui éprouvent des difficultés à atteindre leurs obligations administratives. Pour faire une demande dans ce volet, les cotisations perçues par l'association ne doivent pas dépasser 3000 \$ par année. Exceptionnellement, une association qui reçoit des cotisations dépassant ce montant et qui éprouve des difficultés financières temporaires pourrait adresser une demande au Comité en explicitant sa situation et les moyens qui seront entrepris pour régulariser celles-ci.

Pour ce volet, les dépenses jugées admissibles et autorisées par le Comité seront financées en totalité. Conséquemment, les montants octroyés ne seront pas soumis à la redistribution proportionnelle appliquée lorsque le total des sommes demandées dépasse les fonds disponibles de l'enveloppe budgétaire.

## Sommaire du bilan de l'année 2018-2019

Une somme de 160 163 \$ a été octroyée par le Comité de financement des projets étudiants (CFPE) dans le cadre du programme de subventions. Ce montant est le cumul de 140 000 \$, soit l'enveloppe initiale et un montant de 20 163 \$ composé des subventions non-utilisées 2017-2018. Un total de 290 demandes a été reçu.

### Subventions octroyées aux associations étudiantes et aux groupes étudiants reconnus

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Obligations administratives des groupes   Volet D	26	25 000 \$
Groupes étudiants  Volets A, B et C	89	86 857 \$
Associations étudiantes  Volets E, F, G, H, I et J	175	48 306 \$
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>160 163 \$</b>

### Groupes étudiants| Volets A, B et C | Ventilation des subventions octroyées pour les projets étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Programmation annuelle des groupes   Volet A	70	62 868 \$
Projets d'exception   Volet B	14	17 833 \$
Achat de matériel informatique  Volet C	5	6 156 \$
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>86 857 \$</b>

*Veillez noter que les groupes étudiants ont reçu 90 % du montant octroyé par le Comité (CFPE). Cette année, il n'y a pas eu de somme restante transférée à l'enveloppe liée aux projets étudiants des associations étudiantes.*

### Associations étudiantes| Volets E, F, G, H, I et J | Ventilation des subventions octroyées

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Petits projets des associations étudiantes   Volet E	33	4 090 \$
Activités sociales des associations étudiantes   Volet F	37	1 684 \$
Grands projets & prolongement académique   Volet G	64	29 581 \$
UQAM hôtesse   activités interuniversitaires   Volet H	3	1 514 \$
Délégations   activités interuniversitaires   Volet I	24	6 885 \$
Aide à l'atteinte des obligations administratives   Volet J	14	4 552 \$
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>48 306 \$</b>

*Veillez noter que les associations étudiantes ont reçu 34 % du montant octroyé par le Comité (CFPE).*

## **Modification au programme de subventions des projets étudiants**

Le programme de subventions a été révisé l'an dernier par le Groupe de travail sur la modification des critères d'attribution des subventions (GTMCASPE). À la suite d'une première expérimentation de la nouvelle mouture du programme, le comité de financement (CFPE) a souhaité effectuer quelques modifications mineures. Veuillez noter que plusieurs membres du CFPE 2018-2019 ont participé à la révision du programme effectué par le GTMCAPSE.

Les modifications au programme sont présentées ci-dessous :

- Réduire le montant admissible maximal à 1500 \$ tous les quatre ans, pour l'achat de matériel informatique;
- Revoir le libellé pour les professionnels s'adressant à un groupe (conférenciers, formateurs, artistes, etc.);
- Limiter le montant admissible maximal pour les frais d'inscription à un congrès, un colloque ou une conférence à 250 \$ par personne, pour les groupes;
- Réduire le montant admissible maximal à 1000 \$ pour l'achat de matériel divers;
- Ajouter une note concernant les projets ayant des demandes conjointes ou multiples provenant de plusieurs associations. Une seule association peut déposer une demande de grand projet (1750 \$), et les autres associations collaboratrices devront déposer une demande de petit projet (500 \$). Les dépenses admissibles ne pourront être dédoublées et chaque collaborateur devra présenter une justification de l'expertise qu'il apportera au projet, selon son domaine d'étude.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL****Comité à la vie étudiante**

## Projet de résolution

**Bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019****RÉSOLUTION 2019-CVE-XXX**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-XXX-X;

ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 et 2018-CVE-792 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013, le 28 mars 2014 et le 26 octobre 2018 entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, d'étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, que le Comité de la vie étudiante :  
REÇOIVE favorablement le Bilan du programme de subventions des projets étudiants 2018-2019.

---

## **Bilan du programme de subventions 2018-2019**

---

Préparé par :  
Simon Charron, conseiller à la vie étudiante

*Un plus pour votre réussite*



## Origine et objectifs du programme de subventions

Le programme de subventions a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 du Comité de la vie étudiante et modifiée par la résolution 2004-CVE-160.

Le budget annuel de ce programme est voté par le Comité de la vie étudiante et met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32), des groupes candidats à la reconnaissance, des groupes étudiants reconnus ou parapluie (Politique 51) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité.

Régi par des modalités d'attribution bien spécifiques, le programme est basé sur la complémentarité des ressources existantes, des sources de financement possibles et il encourage les partenariats.

Objectifs du programme :

- Permettre aux étudiants de réaliser un projet récurrent, inédit ou novateur;
- Faciliter l'émergence ou la consolidation de projets étudiants;
- Appuyer les projets interfacultaires ou interdisciplinaires;
- Favoriser la synergie entre les différents acteurs étudiants, administratifs et facultaires;
- Encourager la convergence de projets thématiques touchant la collectivité étudiante et la communauté UQAM;
- Intensifier le taux de participation des étudiants et étudiantes aux activités étudiantes de nature collective et communautaire;
- Accroître le rayonnement de l'UQAM et la valeur de l'implication étudiante auprès de la communauté universitaire et environnante;
- Favoriser l'exploitation des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagée avec la communauté et contribuer à animer la vie étudiante du campus;
- Promouvoir et soutenir l'implication étudiante en complémentarité à la mission académique de l'Université.

## Présentation des catégories du programme de subventions

### **Subventions destinées aux groupes candidats à la reconnaissance, aux groupes étudiants reconnus et aux groupes parapluies.**

*Pourcentage de l'enveloppe : 64%*

#### **VOLET A - PROGRAMMATION ANNUELLE DES GROUPES**

Les projets étudiants présentés dans ce volet devront favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué.

- Soutien aux activités : kiosques, conférences, débats, projections, colloques, expositions.
- Soutien à la programmation : besoins spécifiques ou acquisition de matériel visant à soutenir directement la programmation annuelle et la mission du groupe. La pertinence de ces dépenses devra être explicitée (site web, logiciels, etc.).

#### **VOLET B - PROJETS D'EXCEPTION**

Ces projets non récurrents doivent :

- Se distinguer de la programmation habituelle du groupe;
- S'organiser autour d'un thème dont les objectifs rejoignent la mission du groupe;
- Inclure autant que possible plusieurs activités (conférences, expositions, jeux, projections, kiosques d'information, spectacles, etc.);
- Intéresser ou s'adresser autant que possible la communauté universitaire de l'UQAM;
- Permettre autant que possible une collaboration avec d'autres groupes internes et/ou externes à l'UQAM;
- S'échelonner sur un ou plusieurs jours.

#### **VOLET C - ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Un groupe étudiant reconnu ou un groupe parapluie pourra déposer une demande de subventions pour l'achat d'un ordinateur fixe comprenant : un écran, un clavier, une souris, une tour et des logiciels de base. Un groupe peut déposer une demande tous les quatre ans.

#### **VOLET D - OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES GROUPES ÉTUDIANTS**

Une enveloppe de 25 000\$ a été attribuée pour les frais de fonctionnement des groupes étudiants. Les postes budgétaires admissibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises et cotisation (maison mère, associations en lien avec la mission du groupe).

## **Subventions destinées aux associations étudiantes de programmation des trois cycles d'études incluant les associations facultaires.**

*Pourcentage de l'enveloppe : 36 %*

### **VOLET E - PETITS PROJETS**

Favoriser la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études (conférences, expositions, débats, projections, kiosques, journal étudiant)

### **VOLET F – ACTIVITÉS SOCIALES**

Activités sociales organisées par les associations étudiantes (activités d'accueil, gala, 5 à 7, repas thématiques, activités de plein air, cocktails, etc.)

### **VOLET G - GRANDS PROJETS & PROLONGEMENT ACADÉMIQUE**

#### ▪ LES GRANDS PROJETS

- Stimuler la vie étudiante;
- Intéresser autant que possible la communauté de l'UQAM;
- Permettre autant que possible une collaboration avec d'autres associations étudiantes;
- Ex. : séries de conférences, symposium, spectacles, etc.

#### ▪ PROLONGEMENT ACADÉMIQUE

- Exploiter des compétences ayant été acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagées ou diffusées;
- Faire rayonner les acquis d'un cours faisant partie d'un programme d'études (et non hors programme);
- Ex. : exposition des finissants-es, jeux, conférences spécifiques, etc.

### **VOLET H – UQAM HÔTESSE | ACTIVITÉS INTERUNIVERSITAIRES**

Organisation de colloques, de jeux ou de concours interuniversitaires qui sont crédités, ou non, dans le cadre d'un cours. Les organisateurs devront faire la démonstration que la programmation est principalement à caractère académique.

### **VOLET I – DÉLÉGATIONS | ACTIVITÉS INTERUNIVERSITAIRES**

Envoie de délégations à des colloques, des jeux ou des concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Les organisateurs devront faire la démonstration que la programmation est principalement à caractère académique.

### **VOLET J – AIDE À L'ATTEINTE DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES**

Aide aux associations de programme qui éprouvent des difficultés à atteindre leurs obligations administratives. Pour faire une demande dans ce volet, les cotisations perçues par l'association ne doivent pas dépasser 3000 \$ par année. Exceptionnellement, une association qui reçoit des cotisations dépassant ce montant et qui éprouve des difficultés financières temporaires pourrait adresser une

- 12 -

demande au Comité en explicitant sa situation et les moyens qui seront entrepris pour régulariser celles-ci.

### Bilan de l'année 2018-2019

Une somme de 160 163 \$ a été octroyée par le Comité de financement des projets étudiants (CFPE) dans le cadre du programme de subventions des Services à la vie étudiante. Ce montant est le cumul de 140 000 \$, soit l'enveloppe initiale et un montant de 20 163 \$ composé des subventions non utilisées qui furent remboursées pour l'année 2017-2018. Un total de 290 demandes de subvention a été reçu.

#### Subventions octroyées au fonctionnement des groupes étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Obligations administratives des groupes   Volet D	26	25 000 \$

#### Subventions octroyées pour les projets des groupes étudiants et des associations étudiantes

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Groupes étudiants   Volets A, B et C	89	86 857 \$
Associations étudiantes   Volets E, F, G, H, I et J	175	48 306 \$
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>135 163 \$</b>

#### Groupes étudiants | Volets A, B et C | Ventilation des subventions octroyées pour les projets étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Programmation annuelle des groupes   Volet A	70	62 868 \$
Projets d'exception   Volet B	14	17 833 \$
Achat de matériel informatique   Volet C	5	6 156 \$
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>86 857 \$</b>

*Veillez noter que les groupes étudiants ont reçu 90 % du montant octroyé par le Comité (CFPE). Cette année il n'y a pas eu de somme restante transférée à l'enveloppe liée aux projets étudiants des associations étudiantes.*

*Veuillez noter que les groupes étudiants ont reçu 90 % du montant octroyé par le Comité (CFPE). Cette année il n'y a pas eu de somme restante transférée à l'enveloppe liée aux projets étudiants des associations étudiantes.*

**Associations étudiantes | Volets E, F, G, H, I et J | Ventilation des subventions octroyées**

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Petits projets des associations étudiantes   Volet E	33	4 090 \$
Activités sociales des associations étudiantes   Volet F	37	1 684 \$
Grands projets & prolongement académique   Volet G	64	29 581 \$
UQAM hôtesse   activités interuniversitaires   Volet H	3	1 514 \$
Délégations   activités interuniversitaires   Volet I	24	6 885 \$
Aide à l'atteinte des obligations administratives   Volet J	14	4 552 \$
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>48 306 \$</b>

*Veuillez noter que les projets des associations étudiantes ont reçu 34 % du montant octroyé par le Comité (CFPE).*

**Associations étudiantes | Volets E, F, G et H | Ventilation des subventions octroyées par faculté/école**

	Petits projets (E)	Activités sociales (F)	Grands projets (G)	Activités interuniv. (H & I)	Obligations administratives (J)	Total	%
Arts	1 428 \$	156 \$	12 010 \$	0 \$	3 500 \$	17 094 \$	37 %
Communication	510 \$	292 \$	3 096 \$	306 \$	0 \$	4 204 \$	9 %
Sc. de l'éducation	646 \$	136 \$	2 649 \$	1 071 \$	0 \$	4 502 \$	6 %
ESG	561 \$	586 \$	4 820 \$	1 973 \$	784 \$	8 724 \$	23 %
Sciences	0 \$	59 \$	1 105 \$	578 \$	0 \$	1 742 \$	2 %
Sc. humaines	435 \$	195 \$	2 926 \$	1 241 \$	134 \$	4 931 \$	6 %
Sc. politique et droit	510 \$	260 \$	2 975 \$	3 230 \$	134 \$	7 109 \$	17 %
<b>Total</b>	<b>4 090 \$</b>	<b>1 684 \$</b>	<b>29 581 \$</b>	<b>8 399 \$</b>	<b>4 552 \$</b>	<b>48 306 \$</b>	<b>100 %</b>

14 -

**Associations étudiantes | Volets E, F, G et H | Historique du pourcentage des subventions remises par rapport au montant octroyé par le Comité de financement des projets étudiants (CFPE)**

